

# D'autres modèles de piétonnier sont possibles : les suggestions de la Platform Pentagone

**Rappel des différents scénarios proposés  
dès janvier 2016 par la Platform Pentagone**

Dans un plan de mobilité élaboré dans les règles,  
ces scénarios auraient pu figurer dans une étude d'incidences  
et être soumis à un véritable processus de concertation  
avec l'ensemble des acteurs du dossier

1.

### Une piétonisation mieux partagée

Le principe de 50 ha de zones piétonnes, mais plus modestes, plus conviviales, réparties sur de petites places et rues de l'ensemble du Pentagone, plutôt que les boulevards centraux ([scenario « no car » du bureau Secchi-Vigano](#) publié par la région dans *Bruxelles 2040, trois visions pour une métropole*). Ce scénario aurait, en outre, l'avantage de réduire considérablement les coûts du projet.

2.

### Scenario « trafic limité »

Mise en place d'une « zone à trafic limité » dans tout le pentagone (accès réservé aux riverains, jeu sur la temporalité des accès), [modèle de plus en plus repris en Italie et en France à la faveur des habitants.](#)

3.

### Scenario « espace partagé »

Un espace partagé permettrait de **donner la priorité non seulement** aux piétons mais aussi aux cyclistes et aux transports en commun. Dans tous les cas, un projet de réaménagement du centre-ville ne peut faire l'économie, comme la Ville l'a fait arbitrairement, de la coopération avec la STIB et la Région en vue du renforcement de l'offre de transports en commun de surface, plus visible et confortable que le souterrain et, par exemple, l'étude d'une [ligne de tram en surface](#)

4.

### Scenario « [Plan communal de mobilité \(PCM\) bis](#) ».

Beaucoup l'ignorent mais la Ville a élaboré en 2009-2011 un Plan communal de mobilité qui comprenait des études sérieusement menées. La moindre des choses dans le cadre de la continuité administrative, du respect de l'administration, du public et des bureaux d'études concernés, serait de repartir de ce plan. La partie relative au Pentagone était basée sur une série de boucles de dessertes visant à évacuer le trafic de transit de l'hyper-centre et à favoriser l'habitat.

5.

### Scenario Plan Nomo bis

Ce scénario, largement soutenu par les associations et les spécialistes de la mobilité comprenait globalement moins de voitures (objectif 50%) par l'application du [Plan Nomo de 2000](#).

**NB : Ces différents scénarios n'excluent en rien d'autres mesures, en amont du centre-ville, notamment:**

- parkings de dissuasion et péage à l'entrée de la Région bruxelloise,
- renforcement des transports en commun : pour rappel, plusieurs lignes de bus ont été éloignées de l'hyper-centre,
- bus ou trams sur les zones piétonnes (Gand, Bordeaux, Montpellier, Londres,...).

---

# CHARTRE DE SURVIE DU PIÉTONNIER DE BRUXELLES : INITIATIVE CITOYENNE



**UNE INITIATIVE DES ACTEURS DU CENTRE\_VILLE  
soutenue par la PLATFORM PENTAGONE**

**LE VÉCU AU PIÉTONNIER À BRUXELLES-VILLE**

**Les habitant.e.s, artisans, commerçants et associations  
citoyennes du piétonnier et rues voisines de Bruxelles,**

**\* veulent que le piétonnier réussisse et demandent dès lors  
que le voisinage et l'environnement, soient respecté :**

installer un piétonnier est plus que chasser la voiture, c'est organiser le vivre-ensemble ;

\* sont heureux de pouvoir accueillir les touristes bruxellois, belges et du monde entier : que toutes et tous puissent s'y promener, faire une terrasse, tranquille, sans voitures, en plein air bien qu'en ville !

\* veulent que tous puissent y apprécier les artistes d'ici et d'ailleurs. Construit avec l'argent public, il doit rester un lieu public agréable pour promeneurs et habitant.e.s. ;

\* y habitent, y vivent, y travaillent : ils veulent leurs lendemains sans stress ;

\* affirment que le piétonnier est un bol d'air, qui amène aussi des problèmes :

\* un bol d'air pour tous sur le piétonnier : c'est excellent ;

\* un bol d'air qui déplace la pollution vers les rues avoisinantes : c'est injuste ;

\* un bol d'air saturé de nuisance sonores nocturnes : la place St-Géry en est un exemple accablant ;

\* un bol d'air qui amène des problèmes sociaux fulgurants : leur gestion structurelle humaine est nécessaire ;

\* veulent que le piétonnier ne pourrissent pas leur environnement : à bas le piétonnier

\* -kermesse-perpétuelle, aire-pour-brutes la nuit ;

\* -resto-buvette-permanent à ciel ouvert la nuit ;

\* -dortoir pour sans-abri, drogués ou soûlards la nuit ;

\* -événements-sans-fins pour un certain tourisme de jour et de nuit ;

\* -attrape-voitures vers des nouveaux garages aux alentours proches ;

- \* -qui-gentrifie et déloge les habitants ;
- \* demandent aux autorités communales, responsables du piétonnier, d'y organiser une gestion stricte tenant compte des besoins de vie des milliers d'habitants. Comme nombreux y vivent dans des logements de la Régie foncière gérante du patrimoine de la Ville, elle aussi est de facto coresponsable tant de la bonne gestion du piétonnier, environnement de beaucoup de ses logements, que du combat contre la gentrification causée par toutes sortes de politiques touristiques, immobilières, ... ;
- \* veulent la réussite du piétonnier et de ses rues environnantes. Ils y vivent, ils y dorment, ils y travaillent, ils veulent y rester habiter. Ils veulent que les commerces de proximité et d'artisanat y restent.

#### Recommandations

Pour que le piétonnier soit vivable et que cette Charte vive, les habitant.e.s recommandent aux autorités de la Ville :

- \* de respecter elle même cette Charte, orientation de base du piétonnier, par l'éducation active des gens et l'application effective des lois, ordonnances et règlements concernés, aussi la nuit ;
- \* de respecter la fonction « logement » des habitations (de la Régie foncière, du CPAS et du privé) le long et autour du piétonnier et de se rappeler ainsi que le piétonnier est une zone habitée où les un.e.s et les autres se respectent. Un texte réglementaire de principe sur ce qui est vivable est à convenir avec les habitant.e.s et commerçants ;
- \* d'intégrer dans la gestion, un observatoire civique avec représentants des habitant.e.s (cocolo), des commerçants, de la police, des nettoyeurs, du Collège, de la STIB, ... ;
- \* d'apposer sur le piétonnier et lieux adjacents y compris les cafés, des beaux panneaux publiant cette Charte ;

- \* d'installer au n° 17 du boulevard Anspach une antenne de police de proximité, une antenne de Bravvo, une antenne des travailleurs sociaux de rue et un local des habitant.e.s ; tous diffuseront cette Charte auprès de leur public, de manière pro-active et l'appliqueront jour et nuit, de manière adaptée à leur fonction ;
  - \* d'organiser une gestion éducative et effective, sans laxisme (non = non, oui = oui) :
  - \* respect du droit au sommeil : après 22h pas d'amplis, de radios, pas de DJ's ni de cris machos ;
  - \* consommation : après 23h pas de vente d'alcool pour la consommation ambulante ;
  - \* terrasses : bruit limité aux normes légalement acceptées et une heure de fermeture précise ;
  - \* hygiène : toilettes publiques F/H propres, collection correcte des poubelles publiques et des habitants ;
  - \* interventions culturelles : avec inscription préalable et règlement stricte ;
  - \* d'engager des personnes et un budget de fonctionnement pour la gestion publique, jour et nuit.
- 

## **Beer Temple – Avis de la Commission de concertation attendu**

Beer Temple – Avis de la Commission de concertation attendu  
ce 17/10



Mercredi dernier, 11 octobre, avait lieu la commission de concertation sur le projet de Beer Temple, rebaptisé « BeursBourse ». Une soixantaine de citoyens y assistaient, de nombreuses remarques ont été émises ou des questions, posées.

- Personne ne s'oppose à la restauration du bâtiment de la Bourse !

**MAIS...**

- L'affectation du lieu à un « Temple de la Bière » est très critiquée. Plusieurs intervenants déplorent que cette nouvelle affectation n'ait fait l'objet d'aucune consultation des citoyens.
- Personne ne s'oppose à l'ouverture du bâtiment au public !

## **MAIS...**

- Plusieurs intervenants critiquent, au contraire, la privatisation du lieu, sous le couvert d'une ouverture (des portes) au public.

A la question du financement, soulevée à plusieurs reprises, aucun des membres de la commission ni gestionnaires du projet n'ont répondu.

**Ce sont de simples citoyens** qui, se basant sur d'anciens articles de presse, ont fourni les chiffres suivants :

### **Fonds publics :**

- Fonds FEDER (Europe, destiné à promouvoir l'emploi) : 7,2 millions €
- VILLE : 5 millions € (ce n'est pas clair si elle apporte du cash ou si elle considère l'apport en nature de son bâtiment comme valant 5 millions €)
- Accord BELIRIS : 5 millions €
- REGION de Bruxelles-Capitale : 5 millions €

Total :

22,5 millions d'euros si les 5 millions de la Ville sont la valeur du bâtiment,

27,5 millions d'euros si les 5 millions de la Ville sont apportés en cash.

### **Apport du privé :**

- Association des « Brasseurs Belges » : 5 millions €

Source :

<http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/des-concepteurs-gantois-et-bruxellois-pour-convertir-la-bourse-en-un-temple-de-la-biere-559eb2273570e4598cd7f972>

Dans tous les cas de figure, **l'apport du public est**



**largement prépondérant dans ce projet, au bénéfice de la trentaine de brasseurs** (\*) qui sont parties prenantes au projet.

Par ailleurs, l' « **avis favorable** » de **CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites)** en a surpris plus d'un, en dépit des réserves sur la pose du auvent (« geste architectural évanescent ») et sur l'éventrement du soubassement pour y pratiquer une entrée (justifiée, selon les auteurs du projet, par le flux attendu des visiteurs).

**Quel que soit l'avis rendu ce mardi soir par la commission de concertation (probablement « favorable assorti de réserves »), la Platform Pentagone continue de suivre le dossier et tentera d'apporter des éclaircissements sur les nombreuses questions, notamment d'ordre juridique, restées sans réponse.**

**A suivre, donc...**

**La [pétition](#) a recueilli, à ce jour, plus de 6.000 signatures**

**(\*) L'ASBL « Belgian Brewers » (N° d'entreprise 552.705.208) est constituée d'une trentaine de sociétés brassicoles parmi lesquelles on trouve notamment InBeV Belgium, Duvel Moortgat, Alken Maes, John Martin (importateur, Gordons'Beer) et des brasseries de moindre calibre (Het Anker, Brasserie de Silly, Boon), situées pour la plupart en Flandres (21 brasseries), mais aussi en Wallonie (7 brasseries).**

**L'asbl ne compte aucune brasserie bruxelloise parmi ses membres.**

---

# SAUVONS LA BOURSE ! PÉTITION

Un Temple de la Bière InBEV : NON

Défigurer un bâtiment historique et classé : NON

Un lieu d'expositions permanentes de qualité : OUI

[PÉTITION EN LIGNE : Cliquez ICI ou SUR L'IMAGE](#)



---

# Commission de concertation : Extraits sonores et revue de presse



A écouter...

[Quelques interventions](#) de participant.e.s à la commission de concertation du mercredi 26 avril.

Dans le détail :

– [Marie-Anne Swartenbroekx](#), juriste et habitante du quartier Notre-Dame aux Neiges.

Aspects juridiques, pollution autour du piétonnier,

spéculation

- [Isabelle Marchal](#), habitante du Nouveau Marché aux Grains.  
Miniring, pollution, transports en commun, spéculation
- [Marie Caraj](#), habitante du quartier Saint Géry  
Événementiel, nuisances sonores
- [Valérie Berckmans](#), commerçante rue Van Artevelde  
Miniring, accessibilité du centre-ville, difficulté des commerçants
- [François Belleflamme](#), avocat des commerçants  
Aspects juridiques, mobilité, accessibilité du centre-ville
- [Hassan Kessas](#), commerçant de la rue du Midi  
Aspect mobilité, accessibilité en ville, compétences, participation, démocratie
- [André Lhoits](#), habitant de la rue Antoine Dansaert  
Absurdité du projet, aménagement, miniring, accessibilité en transports en commun, interdiction de manifester
- [Andy Lahou](#), habitant de Forest et usager du centre-ville  
Urbanisme, effets cumulés des travaux, accessibilité et confort des transports en commun, espace public, Horeca, espaces verts, patrimoine.

## REVUE DE PRESSE

Voici quelques échos de la commission de concertation. Un bon retour, ce qui n'était pas gagné d'avance, vu que la Ville avait très peu communiqué sur l'enquête publique et sur cette commission.

### [BX1, reportage et interviews \(vidéo\)](#)

En NL : [Interview de Valérie Berckmans, sur Bruzz](#) (à partir de 3'50 »)

La DH : [Piétonnier à Bruxelles: les habitants et commerçants du centre ne se sentent pas écoutés](#)

**La Libre** : [Le piétonnier ne sera pas aménagé avant les élections](#)

**AraBel.FM** : [Interview sur la radio](#) Valérie Berckamns et Isabelle Marchal

**RTBF** : [Vives critiques sur la mobilité autour du piétonnier de Bruxelles](#)

**BRUZZ** [Voetgangerszone raakt wellicht niet af voor verkiezingen](#)

**Et ensuite ?**

Il ne faut pas s'attendre à des surprises et il est (plus que) probable que dès vendredi, la commission rendra un avis favorable, éventuellement assorti de conditions, comme c'était le cas lors de la demande de permis précédente. Les éléments principaux n'ayant pas fondamentalement changé (absence d'étude d'incidences, rapport d'incidence léger et limité au périmètre du pentagone, pas de concertation) le permis qui en découlera fera certainement l'objet de recours.

**Action ?**

Dans les semaines qui viennent, une action de blocage du miniring est envisagée, l'idée en avait été lancée lors de la dernière réunion plénière de la Platform.

**A suivre...**

D'ici là, continuez de diffuser, autour de vous, l'idée que [« d'autres piétonniers sont possibles »](#) !



---

# **Enquête publique, deuxième demande – Documents et observations**

**L'enquête publique a commencé le 13/03/2017 et se termine le 11/04/2017 et la commission de concertation publique est prévue le mercredi 26 avril 2017 (heure à déterminer).**

L'ensemble des documents relatifs aux deux enquêtes publiques liées à l'aménagement du piétonnier sont téléchargeables sur cette page, au bas de nos premières observations.

**Avis écrits à envoyer au plus tard le 11 avril 2017 au Secrétariat de la Commission de concertation au service d'urbanisme de la Ville ou par e-mail à l'adresse :**

**[Commissionconcertation.Urbanisme@brucity.be](mailto:Commissionconcertation.Urbanisme@brucity.be)**

**Vous pouvez vous replonger dans la lecture des [remarques formulées](#) lors de la première enquête et dans le [mode d'emploi](#) que la Platform Pentagone avait rédigé à l'époque.**



### **LES OBSERVATIONS DE LA PLATFORM SUR LA NOUVELLE DEMANDE**

Pour l'essentiel, les projets d'aménagement pour lesquels des permis sont demandés sont identiques à ceux demandés en 2016, sous réserve des quelques modifications apportées au plan de circulation après la phase test, principalement : remise en deux sens du Boulevard Lemonnier, réouverture de la rue du Midi entre Rouppe et Bogards, rétablissement d'un lien entre la rue Fossé aux Loups et le boulevard Adolphe Max et lien avec le bd. Jacquain tout en maintenant une connexion locale de la place De Brouckère avec le Boulevard A. Max.

Un effort a cependant été fait en ce qui concerne la

publication d'études, comptages etc., qui se trouvent dans les annexes : certaines ne sont pas neuves et étaient mentionnées dans le précédent permis (retiré) mais n'avaient pas été soumises à enquête publique; d'autres sont neuves. On y trouve même deux études indépendantes qui apportent des éléments de méthode bienvenus... même si les auteurs du rapport d'incidences en tirent des éléments a posteriori qui leur conviennent alors que le diagnostic, qui devait constituer le socle de la décision, a manqué.

Dans certains cas, les études sont reproduites dans le rapport d'incidences : notamment une étude relative aux mesures d'une partie la pollution de l'air, via celle du « blackcarbon » (considéré comme significatif bien qu'il ne comprenne pas toutes les formes de pollution), et une étude acoustique.

En d'autres termes, les autorités ont été obligées de tenir compte d'une partie des critiques émises par les citoyens.

Cependant, sauf petite exception, le périmètre de la zone étudiée reste inchangée et limitée aux boulevards du centre.

Malgré tout, les deux dernières études citées relèvent qu'une part de la contribution locale se voie désormais probablement significativement influencée par l'apport de polluants en provenance des rues adjacentes : contribution à la pollution de l'air (p. 16); contribution au bruit en journée qui augmente aux extrémités du piétonnier, probablement influencé par le bruit provenant des axes routiers limitrophes (en particulier du côté de la place de Brouckère et de la place Annessens).

Ces constats confirment la nécessité d'évaluer les incidences dans un périmètre plus large.

Suite aux critiques de l'auditeur du conseil d'Etat, le plan d'aménagement est désormais fondé sur » *règlement complémentaire de police relatif aux voiries communales*



*située dans le Pentagone*» .... et non plus sur des règles temporaires. Pour rappel, un recours au Conseil d'Etat a été introduit contre ce règlement par Inter-Environnement Bruxelles et par des habitants du Comité Bru 1000. En effet, ledit règlement reprend le plan de circulation décidé sans évaluation des incidences et sans concertation.

Cependant, un « addendum » au rapport d'incidences a été demandé en matière de mobilité. Il comprend une étude de Bruxelles Mobilité qui examine la réversibilité de la piétonnisation des boulevards du centre. Bruxelles Mobilité a examiné quatre scénarios : 1) le scénario 0 avec mise en place complète du piétonnier et de ses aménagements; 2) scénario 1 : retour à la situation antérieure au piétonnier; 3) scénario 2 : ouverture du bd. Anspach aux deux sens de circulation; 4) scénario 3 : ouverture du bd. Anspach sur un sens de circulation.

L'objectif de cet exercice est de fournir une idée du flux de véhicules empruntant le Bd. Anspach en prenant en compte les aménagement liés au piétonnier, et en fonction de différentes organisations des circulations motorisées. *« Les résultats indiquent que l'aménagement proposé pour les boulevards est compatible avec l'ensemble des configurations envisagées, y compris un retour au fonctionnement des circulations en cours avant le 29 juin 2015 (moyennant quelques adaptations ponctuelles sur les carrefours et l'aménagement de traversées piétonnes »* .

Le rapport de Bruxelles Mobilité indique donc que l'on peut conclure que le réaménagement des boulevards tel qu'envisagé est assez flexible que pour permettre une révision de la circulation en profondeur dans le futur et que, dans le cas extrême, il permet la réversibilité de la circulation. *« Le choix futur du fonctionnement n'aura aucune répercussion, notamment en termes de mobilité »*.

Difficile de savoir ce qui a inspiré cette étude de

réversibilité.

Il n'en reste pas moins que deux permis de bâtir sont demandés pour des aménagements très importants et très coûteux pour la collectivité (Beliris, c'est aussi nous tous) sans que le maintien du piétonnier sur les boulevards du centre soit garanti. Entre-temps la valorisation urbaine a déjà des incidences sur le marché foncier et immobilier.

## **INVENTAIRE DES DOCUMENTS**

### **BOURSE :**

**Dossier PU-B918/2015 – Place de la Bourse / Rue Henri Maus / Rue de la Bourse / Rue de Tabora derrière la Bourse / Rue du Midi derrière la Bourse**

- [Affiche Avis d'enquête publique](#)
- (\*) FR/NL Document de synthèse et note explicative-  
Synthesedocument en Toelinchtingsnota
- (\*) Rapport d'incidences FR (\*)
- [B918 2015\\_Effectenverslag NL](#)
- [Annexe](#)

**(\*) Ces fichiers, très volumineux, peuvent être obtenus en envoyant un mail à [info@platformpentagone.be](mailto:info@platformpentagone.be)**

### **Demandes et Fiches particulières**

- (\*) Accord 1
- (\*) Accord 2
- [B918 2015 – Demande](#)
- [B918 2015 – description des travaux](#)
- [B918 2015 – Fiches des matériaux](#)
- [B918 2015 – Métré des Travaux](#)
- [b918 2015 – Mobilier urbain](#)
- [B918 2015 – Photo](#)
- [Plan des Matériaux](#)
- Plan d'implantation (\*)

- [B918 2015 – Plantation](#)

*(\*) Ces fichiers, très volumineux, peuvent être obtenu en envoyant un mail à [info@platformpentagone.be](mailto:info@platformpentagone.be)*

#### [Etudes historiques](#)

**Dossier D 928/2015 – BOULEVARD ANSPACH / PLACE DE BROUCKÈRE / BOULEVARD ADOLPHE MAX / RUE SAINT-MICHEL / BOULEVARD EMILE JACQMAIN / RUE GRÉTRY / RUE DES HALLES / RUE DU MARCHÉ AUX POULETS / RUE PAUL DEVAUX / RUE JULES VAN PRAET / RUE DES PIERRES / PLATTESTEEN / RUE DES TEINTURIERS / PLACE FONTAINAS**

- [Affiche Avis d'enquête publique](#)
- [Boulevards du Centre\\_D928\\_2015\\_Document de synthèse\\_FR-NL](#)
- (\*) Rapport d'Incidences FR
- [D928 2015 – Annexes\\_all](#)
- [D928 2015 – Addendum FR](#)
- [D928 2015 – Effectenverslag NL](#)
- [D928 2015 – Addendum NL](#)

*(\*) Ce fichier, très volumineux, peut être obtenu en envoyant un mail à [info@platformpentagone.be](mailto:info@platformpentagone.be)*

#### **Demandes et Fiches particulières**

- [D928 2015 – ACCORD RI \(+ compl.\)](#)
  - [D928 2015 – Formulaire de demande](#)
  - [D928 2015 – Fiches Matériaux](#)
  - [D928 2015 – Fiches Mobilier Urbain](#)
  - [D928 2015 – Fiches Plantations](#)
  - [D928 2015 – photo](#)
-

# Un point sur l'actualité du piétonnier

Depuis le mois de juin 2016, suite au retrait des permis d'aménagement du piétonnier, l'actualité est en stand-by. L'occasion de faire le point pour tenter de s'y retrouver sur le volet juridique de ce dossier (de plus en plus) complexe.

## 1. Les recours

**1.1. Recours en annulation contre le plan de circulation** (déposé fin janvier 2015 par l'ARAU, IEB, BRAL et 8 habitants)

*Selon l'Auditeur, le vote au Conseil communal ne constitue pas un acte juridique attaquable devant le Conseil d'Etat qui serait donc incompétent dans ce dossier. L'arrêt est attendu pour la fin novembre-courant du mois de décembre.*

**1.2. Recours en annulation contre les permis d'urbanisme** (déposé début mars 2016 et relatifs à l'aménagement du piétonnier par l'ARAU, IEB et 5 habitants)

*Parallèlement, un recours en suspension avait été déposé par 2 associations de commerçants du centre. Suite à l'avis très négatif de l'Auditeur, les permis d'urbanisme ont été retirés fin juin. Les principales raisons retenues par l'Auditeur :*

*– les permis reposaient sur 18 ordonnances de police temporaires*

– la légèreté du rapport d'incidences

**1.3 Recours en annulation contre le nouveau plan de circulation** (déposé début janvier 2017 par IEB, deux habitants et une sprl s'occupant de questions de patrimoine)

## **2. Prochaines étapes pour les Pouvoirs publics**

La procédure de demande de permis est à refaire tenant compte de l'avis de l'Auditeur. Le Collège de la Ville de Bruxelles a du s'atteler en priorité à la question des 18 ordonnances « temporaires ».

Début juillet, il a adopté les changements de circulation des rues et transmis le dossier à la Commission de Consultation de la Circulation Routière. Ce dossier sera transmis au Ministre régional des Transports, Pascal Smet, pour approbation.

Quant aux nouveaux dossiers de demande de permis, ils sont actuellement retravaillés en profondeur par Beliris (Fédéral). Les dossiers, préparés initialement par la Ville de Bruxelles, semblent avoir été particulièrement bâclés. Les nouvelles demandes sont attendues au plus tôt pour fin 2016, début 2017 et seront suivies d'une enquête publique et d'une commission de concertation.

**A suivre...**

---

# Anniversaire du piétonnier : un an de jeu du chat et de la souris entre la Ville et la légalité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 Juin 2016

[Het persbericht in het NL](#)

*Il faut respecter l'Etat de droit (dixit Yvan Mayeur, 16 juin 2016)*

Jeudi 16 juin, alors que la Ville, la Région et Beliris s'apprêtaient à annoncer quelques modifications au piétonnier (et le retour des voitures à ses extrémités et rue du Midi), l'auditeur du Conseil d'Etat a rendu un avis favorable à la suspension des permis d'aménagement du piétonnier, recours introduit par des commerçants du centre-ville (en parallèle avec le [recours introduit précédemment par l'ARAU, IEB, quatre riverains et une sprl](#) engagée dans le respect du patrimoine, qui, lui, n'est pas suspensif).

[L'avis de l'auditeur](#) retient deux « moyens sérieux », susceptibles d'entraîner la suspension des permis.

Cet avis se fonde essentiellement sur le fait que l'aménagement de la zone piétonne repose sur un Plan de circulation encore en phase de test au moment de la délivrance du permis et surtout, sur [dix-huit ordonnances de police temporaires](#), des mesures par définition limitées dans le temps et nullement destinées à être pérennisées sans débat. Le « Plan de circulation » adopté en décembre

2014 par le Conseil communal, à l'origine du piétonnier, ressort également fragilisé du rapport de l'auditeur.

En « retirant » ses permis, ce 28 juin, soit à la vieille des plaidoieries, la Région espère éviter une décision qui entérinerait, noir sur blanc, le caractère illégal du projet. Une manoeuvre de plus qui ne fait que renforcer le malaise autour de la légitimité de ce piétonnier, imposé coûte que coûte.

### **Les raisons de la contestations : esprit de contradiction ou appel au respect de l'Etat de droit?**

S'appuyant sur l'indéniable « capital sympathie » du principe de piétonnier dans le centre, la Ville de Bruxelles s'est crue autorisée à brûler les étapes légales, d'abord en refusant le débat sur le Plan de circulation, qui n'a été rendu public que tardivement, en l'imposant ensuite en dehors des procédures requises, en évitant enfin de faire réaliser une étude d'incidences qui aurait permis d'éviter de nombreuses failles et faillites...

Ce 29 juin 2016, un an après la fermeture des boulevards du centre à la circulation automobile, le capital sympathie du piétonnier a fondu, la mobilité est loin d'être s'être améliorée et une grande partie du Pentagone souffre du report de circulation vers de nombreuses petites rues. Loin d'être incités à emprunter les transports en commun (dont l'offre a paradoxalement été dégradée), la plupart des automobilistes ont préféré changer de destination plutôt que de modifier leurs habitudes. Une autre culture de la ville ne se décrète pas...

Les positions se sont à ce point crispées que certains souhaitent un retour pur, simple et définitif à la situation d'avant le 29 juin 2015. La Plaftorm Pentagone déplore ce clivage, fruit d'un piétonnier mal pensé par la Ville qui, depuis sa tour d'ivoire, vante la vitrine et méprise les victimes.

La Platform Pentagone, plus que jamais désireuse d'un véritable projet de société pour une ville apaisée, appelle au respect des formes légales dont l'objectif est précisément de concilier les différents intérêts lors de la mise en place d'un projet. A fortiori, un projet de cette envergure, dont il convient de se demander, au vu de l'énergie déployée par les autorités pour contourner les procédures légales, s'il ne relève pas davantage de la spéculation immobilière que d'un sympathique projet de « centre-ville apaisé ».

### **Faut-il accepter la politique du fait accompli ?**

Face à la crainte d'un retour en arrière définitif, certains sont prêts à soutenir "malgré tout" ce piétonnier, dans l'espoir de corriger le tir en cours de route. Or, l'avis de l'auditeur vient nous rappeler que celui-ci est surtout et avant tout illégal. Si le Conseil d'Etat considère le retrait in extremis des permis comme une simple péripétie, cet avis a de fortes chances d'être suivi.

Dans ce dossier délicat, trop souvent réduit à une discussion « pour ou contre », le danger bien réel de précédent ne semble pas préoccuper un grand nombre d'acteurs. Quand nous aurons accepté l'illégalité du piétonnier parce que c'est un projet qui va « dans le bon sens », comment ferons-nous pour contester par la suite un autre projet qui irait dans le mauvais sens ?

D'autres dossiers en cours à la Ville de Bruxelles, mais aussi au niveau régional, démontrent à quel point le bras de fer entre « passage en force et « respect des procédures » risque de faire replonger tout le territoire bruxellois dans un urbanisme du « fait accompli », que nous avons mis tant d'années à dépasser, et à renforcer le rejet de la classe politique par la population.

### **Débat citoyen, projet serein**



La Platform Pentagone appelle une nouvelle fois la Ville de Bruxelles à repartir sur des bases saines, étayées par une étude d'incidences approfondie et soutenue par un processus de concertation (à ne pas confondre avec une succession d'apartés) synonyme d'un véritable débat public, citoyen, adulte et serein. Il faut objectiver et résoudre les problèmes, en particulier ceux qui sont rencontrés par les riverains et les commerçants aux abords du piétonnier.

La [Charte de la Platform Pentagone](#) reprend les critères phare d'un projet commun tourné vers l'avenir. Ces critères inclusifs sont réaffirmés dans la [pétition de la Platform Pentagone](#) qui a recueilli (en ligne et sur papier) plus de 7.000 signatures.

[D'autres modèles de piétonniers sont possibles : les suggestions de la Platform Pentagone](#)



# Verjaardag van de voetgangerszone: een jaar spel van kat en muis tussen de Stad en de wettigheid

**PERSBERICHT**

29 Juni 2016

## Le communiqué en FR

*De rechtstaat dient gerespecteerd te worden (dixit Yvan Mayeur, 16 juni 2016)*

Op 16 juni, toen de Stad, het Gewest en Beliris op het punt stonden om enkele wijzigingen aan de voetgangerszone aan te kondigen, onder meer de terugkeer van voertuigen aan de uiteinden ervan en aan de Zuidstraat, kwam de auditeur van de Raad van State roet in het eten gooien. Hij gaf een positief advies over de vraag om de vergunning, toegekend voor de aanleg van de voetgangerszone, op te schorten. Het beroep tegen deze vergunning werd ingediend door de handelaars van het stadscentrum. Dit beroep werd voorafgegaan door **een ingediend door ARAU, IEB, vier bewoners van de stad en een bvba die het respect van het patrimonium nastreeft**. Maar dit laatste beroep is niet opschortend.

**Het advies van de auditeur** houdt twee 'ernstige zaken' in die het mogelijk maakt om de vergunning op te schorten.

Het advies is voornamelijk gebaseerd op het feit dat de aanleg van de voetgangerszone, op het moment van de toekenning van de vergunning, berustte op een Circulatieplan dat zich nog in een testfase bevond en, wat erger is, berustte op **achttien voorlopige politieverordeningen**. Maatregelen die per definitie beperkt zijn in tijd en niet getroffen zijn om zomaar zonder discussie aanvaard te worden. Het auditeursverslag heeft het 'Circulatieplan', dat in december 2014 door de gemeenteraad is aanvaard en dat als basis diende voor de aanleg van de voetgangerszone, ook zwakker (lees: aanvechtbaarder) gemaakt.

Door het intrekken van de vergunningen op 28 juni, dit is aan de vooravond van de pleidooien bij de Raad van State, hoopt het Brussels Gewest te voorkomen dat een beslissing het illegaal karakter van het project zou bekrachtigen. Een zoveelste zet die de malaise rondom de wettigheid van deze opgedrongen voetgangerszone enkel maar bevestigt.

**Het waarom van de protestbeweging: tegenspraakdrift of roep naar**

## **respect van de rechtstaat ?**

De stad Brussel heeft zich veroorloofd, zich baserend op de onbetwistbare sympathie die initieel uitging van een voetgangerszone in het stadscentrum, om enkele (wettelijke) stappen over slaan. Vooreerst door het overleg te weigeren over het Circulatieplan, dat trouwens pas zeer laat bekend is gemaakt. Vervolgens door vereiste procedures over te slaan. En ten slotte door een noodzakelijke effectenstudie te ontwijken, waardoor vele tekortkomingen hadden kunnen vermeden worden.

We zijn nu bij 29 juni 2016 aanbeland, een jaar na de afsluiting van de Centrale lanen voor het autoverkeer, en de onbetwistbare sympathie voor de voetgangerszone is gesmolten als sneeuw voor de zon. Het mobiliteitsprobleem is verre van opgelost en een groot gedeelte van de Vijfhoek lijdt onder de verplaatsing van de verkeersdrukte naar de smalle straten rondom deze zone. Vele automobilisten hebben verkozen om het stadscentrum te vermijden in plaats van hun gewoontes aan te passen, door bijvoorbeeld gebruik te maken van het openbaar vervoer, dat paradoxaal genoeg wel gekortwiekt is geweest. Een andere manier van handelen, van leven, kun je nu eenmaal niet opleggen.

De zaken zijn intussen zodanig uit de hand gelopen dat sommigen zelfs wensen om (definitief) terug te keren naar de toestand van vóór 29 juni 2015. Platform Pentagone betreurt deze tegenstelling. Het resultaat van een slecht bedachte voetgangerszone door de stad, die vanuit haar ivoren toren, fier is op haar verwezenlijkingen maar geen oog heeft voor de nare gevolgen ervan.

Het Platform Pentagone roept op dat de wettelijke normen worden toegepast, dat nu net beoogt om tegenstrijdige belangen met elkaar te verzoenen, zeker in verband met dit mastodontproject. Het Platform is meer dan ooit voorstander van een echt maatschappelijk project dat mensen dichterbij elkaar brengt. Wij vragen ons trouwens af of de middelen, die de gezagsdragers zich met man en macht toeëigenen om de wettelijke procedures te omzeilen, niet horen bij vastgoedspeculatie eerder dan bij een sympatiek project voor het

stadscentrum.

### **Moeten wij een politiek van het 'voldongen feit' aanvaarden ?**

Omdat sommige mensen een terugkeer naar vroeger vrezen, zijn zij toch bereid om, ondanks alles, toch deze voetgangerszone te aanvaarden, in de hoop er nadien nog iets degelijks van te maken. Maar het advies van de adviseur doet ons eraan herinneren dat de stedenbouwkundige vergunning bovenal onwettig is. Indien de Raad van State de, op het nippertje, teruggetrokken vergunning als een futiele wending beschouwt, dan heeft dit advies een goede kans om gevolgd te worden.

In dit delicaat dossier, dat teveel teruggebracht wordt tot een discussie 'voor of tegen', schuilt het gevaar erin dat dit een precedent scheidt. Vele actoren schijnen zich daar niet van bewust te zijn of maken zich daarover geen zorgen. Als wij deze illegale situatie aanvaarden omdat we denken dat die 'de goede richting' uitgaat, hoe kunnen we dan vervolgens nog reageren op een project dat 'de slechte richting' uitgaat ?

Indien de Raad van State het advies van de auditeur bevestigt en onze politieke vertegenwoordigers dit zouden negeren, dan zou dit betekenen dat zij een groot deel van de regionale reglementsomkadering, die gedurende 40 jaar door de molen van het publiek debat is gedraaid, zonder reden naast zich neer zouden leggen.

Het schipperen, bij andere Brusselse stedelijke en regionale dossiers, tussen 'zaken forceren' en 'procedures respecteren' zorgen ervoor dat wij stilaan neigen naar een stedenbouw van het 'voldongen feit', iets waartegen wij al jaren strijden. Dit versterkt tevens de afschuw van de bevolking tegenover de politieke klasse.

### **Burgerlijk debat, sereen project**

Het Platform Pentagone vraagt wederom dat de stad Brussel (her)start op een gezonde basis, ondersteund door een grondige effectenstudie en een echt sereen volwassen publiek debat (niet te verwarren met enkele onderonsjes). Problemen van, vooral, bewoners en handelaars

rond de voetgangerszone, moeten op een objectieve manier opgelost worden.

Het [Handvest van Platform Pentagone](#) herneemt de belangrijkste criteria van een toekomstgericht gemeenschappelijk project. Deze criteria worden hernomen in de [petitie van het Platform Pentagone](#), dat tot op heden meer dan 7.000 handtekeningen telt.

Andere voorbeelden van voetgangerszone zijn mogelijk:

<http://www.platformpentagone.be/scenarios/>

---

## Enfin, un Point Info sur le piétonnier !

N'ayons pas peur de le dire, la récente interview d'Yvan Mayeur dans [l'Echo](#), plus qu'un Point Info, c'est une véritable mine de renseignements ! Dès le premier paragraphe, on y apprend que « **le piétonnier n'est qu'un outil** de la stratégie mise en place dans le centre-ville ».

Cette stratégie devrait, en toute logique, rencontrer les objectifs annoncés de ce projet. Vous savez: la mobilité, la qualité de l'air et de vie en ville, la réappropriation de l'espace public par les citoyens, le Pentagone « apaisé »... Pourtant, à la lueur de cette interview, rien n'est moins sûr.



Plus personne ne l'ignore, depuis la mise en place de son piétonnier, la Ville de Bruxelles doit faire face à une fronde grandissante des commerçants, sur le périmètre du piétonnier ou autour. Après avoir ri (septembre), nié (octobre) mis en cause (novembre) la bonne santé préalable des commerces menacés, minimisé (depuis) les conséquences de son piétonnier, la Ville semble aujourd'hui s'accommoder plutôt bien de cette situation.

*Je ne nie pas que certains commerces ont des difficultés. Mais je constate aussi qu'ils sont repris.*

Champagne ! Des départs, des arrivées, c'est la vie. On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs. Les mécontents n'ont qu'à « s'adapter ».

*Les commerçants doivent se remettre en question. Par exemple, dans chaque grande ville, l'activité « mode » est une activité importante. Mais toutes les enseignes subissent la concurrence de l'e-commerce. Il faut donc proposer autre chose. Il faut qu'on vienne à la boutique non pas pour acheter mais pour vivre un événement, par*

*exemple en organisant une rencontre avec le créateur.*

Parlant de la mode, justement, il y a déjà des tas de boutiques qui le font : un coup dans l'eau, donc. Et tous les types de commerce n'ont pas nécessairement vocation à faire « vivre un événement » à leurs clients pour sublimer l'acte d'achat... de produits de première nécessité, par exemple. Alors quel est le message ? Commerçants, assez ronronné ! Vous entrez dans l'ère de la concurrence effrénée, artificiellement instaurée par la Ville elle-même, intra et extra-muros (piétonnier contre rue Neuve, centre-ville contre Docks et bientôt Neo), ou lorgnant vers les autres métropoles pour faire « comme » à Paris ou « comme » à Londres. Tiens, jamais comme à Bruxelles. A se demander si nos politiques aiment cette ville (et s'ils la connaissent), finalement.

**Où l'on apprend (mais qui en doutait?) que les grands projets commerciaux existaient avant le piétonnier...**

*Ces projets ont été accélérés par le piétonnier et l'ensemble de notre stratégie, j'en suis convaincu. Les initiateurs de ces projets sont venus me trouver en me disant qu'ils voulaient s'inscrire dans notre stratégie car ils la trouvaient porteuse.*

Oh ! De la concertation en amont du projet, en tête à tête avec le bourgmestre. Habitants et commerçants, eux, n'ont pas eu cette chance.

La journaliste relève à juste titre que « ce sont des projets de groupes Atenor, Besix, etc. qui parce qu'ils ont les reins solides peuvent se permettre de prendre des risques. Quid des petits commerçants? »

*Ces investissements vont permettre aux petites enseignes de venir s'installer. Par exemple, dans le projet Crystal City, on a mis les balises nécessaires pour que les*



*espaces soient réservés aux petites enseignes. On a une vision stratégique pour la ville. On sait où on va.*

Vraiment ? Au vu des mois écoulés, il est permis d'en douter.

Ce lundi 6 juin encore, lors du Conseil communal, l'échevine du Commerce, très énervée, tentait d'expliquer qu'il fallait bien comprendre le temps perdu (un an) avant de commencer à mettre en place certains outils, la Ville étant partie de zéro pour faire les choses convenablement... Mais dans ce cas, pourquoi ne pas avoir attendu d'être prêts *avant* de mettre en place le piétonnier ? lance-t-on depuis les bancs de l'opposition. Tonnerre d'applaudissements dans la salle où sont réunis des commerçants et des habitants. De deux choses l'une, soit c'est de l'amateurisme, et c'est grave, soit cela fait réellement partie de la « vision stratégique » de la Ville, et c'est encore pire !

### **Quid des habitants et du droit au logement ?**

*Regardons l'immobilier dans le centre. Le privé investit de nouveau. Il y a des nouveaux projets de galeries commerciales et de logements qui vont être construits. D'ici deux ans, il y a 1.000 nouveaux ménages qui vont s'installer dans le centre et qui vont le faire vivre.*

***Mais cela risque de faire augmenter les prix? fait remarquer la journaliste.***

*C'est possible mais pour le moment, c'est l'inverse qui se déroule. Ne tirons pas de conclusions hâtives en affirmant que cela va faire grimper les prix. Aujourd'hui, ce qu'il est intéressant de constater, c'est qu'on rend le centre-ville de nouveau attractif!*

La définition même de la spéculation, en quelque sorte. Et de fait, le risque de voir les prix s'envoler, à moyen

terme, est bien réel, y compris les prix des loyers. Mais Yvan Mayeur se veut rassurant :

*On ne chasse pas les « pauvres » du centre-ville. On fait venir une nouvelle population, plus aisée.*

Une bien belle déclaration d'intention. Mais... peut-on savoir comment la Ville compte s'y prendre *concrètement* pour que les seconds arrivent sans chasser les premiers et pour que les propriétaires ne succombent pas à la tentation de rentabiliser davantage leur bien, dans le cas où cette stratégie venait à fonctionner ? Il serait opportun, dès à présent, de mettre en place un mécanisme de blocage des loyers, et que la première à l'appliquer soit la Ville elle-même, via la Régie foncière, principal propriétaire des immeubles du centre-ville. Quelque chose de prévu en ce sens ?

Quoi qu'il en soit, ce qu'on perçoit bien, à travers cette interview, c'est que ce projet « **dont le piétonnier n'est qu'un outil** » n'évoque en rien un centre-ville « apaisé », ni aujourd'hui, ni demain. On se croirait plutôt dans une sorte de course à l'échalote géante, où certains concurrents, équipés de moteurs, possèdent plusieurs longueurs d'avance sur les autres et dissimulent, dans leur poche, les plans du parcours remis par les organisateurs...